



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

MAISON DES LANGUES

Examen de français

Pour les candidat-e-s
à la formation
de policier/policrière



En quoi consiste l'examen ?

L'examen
est
organisé en
2 parties :

Une épreuve de
base

Une épreuve
complémentaire

Epreuve de base

L'épreuve de base est un prérequis pour pouvoir déposer le dossier de candidature.

L'examen a lieu plusieurs fois par année, à l'Université de Genève.

Le prix de l'épreuve de base est de CHF 70.-

L'inscription se fait en ligne, sur le site de la MdL, mais est accessible uniquement depuis le site du recrutement de la police cantonale.

Epreuve de base

L'épreuve de
base évalue
les
connaissances
de base :

- Grammaire
- Orthographe
- Lexique
- Compréhension d'un article

Epreuve de base

4 exercices

Texte à
compléter sous
dictée
(15 lacunes)

Texte à
compléter
selon le sens
(15 lacunes)

Questionnaire
à choix multiple
(15 questions)

Article à lire +
questions de
compréhension
(15 questions)

Epreuve de base

Chaque exercice vaut 15 points.

Le total de l'épreuve (4 exercices)
est donc de 60 points.

Pour réussir, il faut obtenir 40 points (= les $\frac{2}{3}$).

Epreuve de base

Si l'épreuve de base est réussie, le candidat obtient une attestation de réussite qui lui permet de déposer son dossier de candidature à la police cantonale de Genève.

L'attestation est valable 3 ans.

Exemples de questions

Epreuve de base

Structure de la langue

+

Compréhension de texte

Structure de la langue

1. Dictée partielle : texte à compléter d'après l'écoute

Ce n'est pourtant pas dans (1)
à l'heure. Mais le réveil n'a pas sonné et (2) de
journée, (3)

Ce n'est pourtant pas dans (1) *ses habitudes de ne pas être* à
l'heure. Mais le réveil n'a pas sonné et (2) *en ce début* de journée,
(3) *tout semble compliqué* .

Structure de la langue

2. Texte à lacunes : à compléter selon le sens

Le langage des jeunes amuse parfois, agace d'autres fois
. dans tous les cas, il nous interpelle . Le problème
survient surtout avec les adolescents qui parlent ,
dans le cadre de activités professionnelles, comme s'ils
s'adressaient à des copains.

Le langage des jeunes amuse parfois, agace d'autres fois *mais* dans
tous les cas, il nous interpelle . Le problème survient surtout avec
les adolescents qui parlent *aux adultes* , dans le cadre de *leurs*
activités professionnelles comme s'ils s'adressaient à des copains.

Structure de la langue

3. QCM : entourer la bonne réponse parmi les 4 propositions

1. Ils se tenaient debout, [] devant l'infirmière.

a. tout nu

b. tout nus

c. tous nus

d. tous nu

2. Je ne vais pas venir vous [] au jardin !

a. cherché

b. cherchés

c. cherchez

d. chercher

3. C'est un effort que je ne peux faire que [] .

a. de tant en tant

b. de temps en temps

c. de temps à temps

d. à temps

Compréhension d'un texte écrit

Accidents de la route

Femmes au volant : plus de discipline, mais moins de routine que les hommes

1971 fut une année noire pour la circulation automobile en Suisse : les chiffres des tués sur les routes ont atteint cette année-là un record historique. A l'époque, le deux tiers des conducteurs était des hommes. Quarante ans plus tard, maintenant que la proportion des conductrices est montée à 45%, nous jetons un coup d'œil sur les statistiques : en quoi l'accidentalité diffère-t-elle, selon que le conducteur est un homme ou une femme?

Depuis 1971, le chiffre des blessés graves et des tués sur les routes suisses a baissé d'année en année. Il est passé en 40 ans de 1775 à 350, soit cinq fois moins. Comme actuellement l'équilibre entre les sexes est respecté, cela signifie que la baisse des accidents concerne plus particulièrement les hommes.

Par rapport au nombre de kilomètres, les femmes s'en sortent effectivement moins bien que les hommes : en 2005, par milliard de kilomètres parcourus, 34 femmes et 26 hommes ont été grièvement blessés ou tués au volant d'une voiture de tourisme. Mais cela ne dit rien sur la responsabilité des victimes dans l'accident...

Ce sont la vitesse et l'alcool qui occasionnent les accidents les plus graves. Dans ces deux cas, ce sont les hommes qui se démarquent de façon négative : pour les accidents liés à la vitesse, les fautifs sont deux fois plus souvent des hommes que des femmes, et pour l'alcool la proportion est pratiquement de trois hommes pour une femme.

Il est vrai que les autres cas d'accidents (refus de priorité, perte de maîtrise, etc.) impliquent autant les femmes que les hommes, mais il y a une différence importante à relever : les causes de l'accident sont souvent l'imprudence et le non-respect conscient des règles pour les hommes, alors qu'il s'agit le plus souvent d'une erreur ou d'un manque d'expérience pour les femmes.

Il reste à parler de l'influence de l'âge des personnes impliquées dans les accidents. Les jeunes, et en particulier les jeunes hommes, ont de loin les accidents les plus graves. La catégorie des 18-24 ans est la seule où la proportion d'hommes est plus élevée que celle des femmes. Dès 25 ans, ce sont les conductrices qui sont le plus souvent victimes des graves accidents, avec un pic dans la catégorie des 45-64 ans où elles sont pratiquement deux fois plus nombreuses que les hommes.

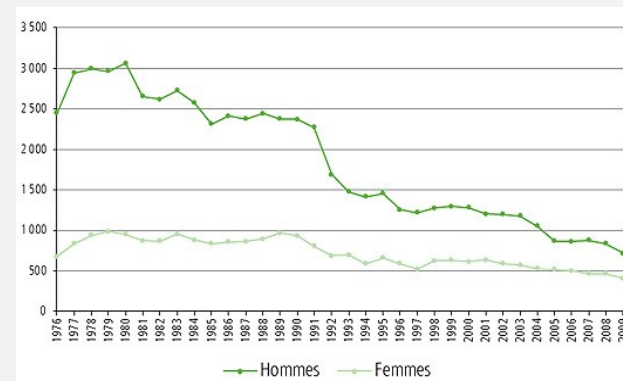


Fig. Fig1 : Conducteurs de voitures de tourisme grièvement blessés ou tués selon le sexe, 1976–2009

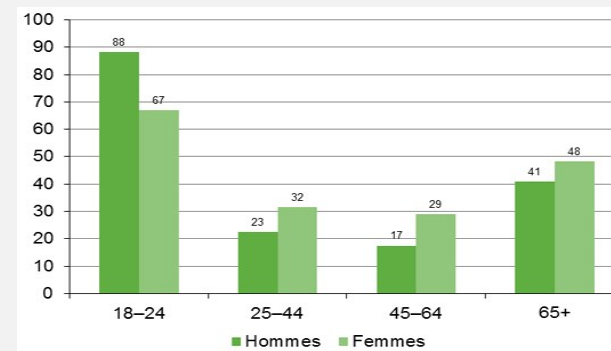


Fig 2 : Conducteurs de voitures de tourisme grièvement blessés ou tués, selon l'âge et le sexe en 2005

Questions de compréhension

1. Quelle affirmation correspond le mieux au contenu de l'article ?
 - a. Les hommes sont de plus en plus imprudents.
 - b. Beaucoup d'accidents de la route sont dus à l'alcool.
 - c. Les femmes causent moins d'accidents que les hommes.

2. La proportion d'hommes et de femmes conduisant en Suisse ces 40 dernières années :
 - a. a changé : le nombre de femmes a augmenté d'un tiers.
 - b. s'est inversée : il y a actuellement plus de femmes que d'hommes qui conduisent.
 - c. est restée la même.

Questions de compréhension

3. « Il y a toujours le même nombre de personnes tuées par rapport au nombre de blessés graves. »
- a. Cette affirmation est vraie.
 - b. Cette affirmation est fausse.
 - c.
4. De 1971 à aujourd'hui, le nombre d'accidents a considérablement diminué. Cette diminution concerne principalement :
- a.
 - b. les conductrices.
 - c. les conducteurs et les conductrices à égalité.

Questions de compréhension

5. Lorsque la vitesse ou l'alcool sont en jeu, les femmes entraînent des accidents dans :
- a. un quart des cas : les $\frac{3}{4}$ des cas étant dus aux hommes.
 - b. environ 30 % des cas.
 - c. Le texte ne donne pas cette information.

Epreuve complémentaire

Le candidat sera soumis à une deuxième partie d'examen, qui est obligatoire

Cette partie intervient à la fin du processus de recrutement de la police cantonale, pour autant que les autres étapes soient validées.

Il n'est pas possible de se présenter à cette épreuve avant d'avoir terminé le processus de recrutement.

Il n'est pas possible de se présenter à cette épreuve si toutes les étapes du recrutement n'ont pas été validées.

Epreuve complémentaire

La deuxième partie évalue la capacité des candidats à produire des textes structurés et cohérents :

- Résumé
- Narration
- Prise de position

Epreuve complémentaire

La deuxième partie évalue la capacité des candidats à produire des textes structurés et cohérents :

- Résumé
- Narration
- Prise de position

L'orthographe, la grammaire et le lexique comptent également dans cette partie (pour $\frac{1}{4}$ des points).

Epreuve complémentaire

1. Lecture et **résumé/synthèse** d'un article de journal sur un sujet de société.

=> **reformulation** de l'article

Epreuve complémentaire

2. **Narration** d'un extrait de film projeté (4 minutes).

=> **restitution** (récit) du document filmé.

Mise en lien (rapprochement) avec l'article résumé.

Epreuve complémentaire

3. **Argumentation** à partir d'une affirmation donnée.

Le thème de l'affirmation sera en lien avec l'article et l'extrait de film.

=> **prise de position**

Epreuve complémentaire

Nous évaluons :

- la **structure** de chacune des rédactions (construction, autonomie, développement, articulation, posture),
- les **éléments** qui figurent dans les rédactions (éléments de l'article, éléments de l'histoire, arguments),
- le respect du **type** de rédaction (capacité à résumer, à raconter, à prendre position).

Epreuve complémentaire

Chaque rédaction vaut 15 points (3 textes).

L'orthographe, la grammaire, le lexique et la cohésion sont aussi évalués dans cette partie : 15 points pour l'ensemble.

Le total de l'épreuve est donc de 60 points (3 X 15 points + 15 points de structure de la langue).

Pour réussir l'épreuve complémentaire, il faut obtenir 40 points (= les 2/3).



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

MAISON DES LANGUES

Examen de français

Pour les candidat-e-s à la formation de
policière/policier

mdl-police@unige.ch

